

# Génocide au Rwanda : un témoignage sème le trouble devant la cour d'assises de Bruxelles

Belga, 13 mai 2024

**Le témoignage de Camille K., lundi devant la cour d'assises de Bruxelles, est "d'une grande crédibilité" selon le procureur et "à prendre avec prudence" selon la défense.**



Dans ce procès, Emmanuel Nkunduwimye, un Belgo-Rwandais âgé de 65 ans, est accusé d'avoir participé au génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, notamment d'être responsable de crimes commis dans l'enceinte de bâtiments Amgar à Kigali.

Ce Rwandais de 71 ans a raconté avoir vu l'accusé donner des ordres aux Interahamwe

de tuer les Tutsis. Dans ce procès, Emmanuel Nkunduwimye, un Belgo-Rwandais âgé de 65 ans, est accusé d'avoir participé au génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, notamment d'être responsable de crimes commis dans l'enceinte de bâtiments Amgar à Kigali.

Le témoignage de Camille K. a donné lieu à de longs commentaires lundi soir devant la cour. Pour le procureur, le septuagénaire est un témoin direct des massacres qui ont été commis dans le complexe immobilier Amgar. *"Il a livré des réponses spontanées. Son témoignage est, selon moi, d'une grande crédibilité"*, a-t-il dit. *"Je rappelle que ce monsieur a circulé librement dans le quartier Amgar jusqu'au 28 avril. Il est donc tout à fait crédible lorsqu'il explique avoir vu à un moment donné l'accusé intimer l'ordre aux Interahamwe de tuer les Tutsis"*.

L'avocat de la défense n'a pas retenu les mêmes informations que le magistrat fédéral. Selon lui, lorsque le témoin dit avoir vu l'accusé donner ces ordres, il se trouvait dans la parcelle de l'un de ses amis, à 400 mètres d'Amgar, caché. Pour l'avocat, cette nuance

est importante, car il semble peu probable de discerner une telle scène d'aussi loin. ”*Cette audition doit être prise avec énormément de prudence*”, s’est-il adressé aux jurés.

Emmanuel Nkunduwimye doit répondre de crimes de guerre et de crime de génocide. Il est accusé d’avoir commis un nombre indéterminé de meurtres, un viol et une tentative de meurtre dans le complexe immobilier Amgar à Kigali au Rwanda, durant le génocide des Tutsis entre avril et juillet 1994.

Il ressort de l’enquête qu’il était un ami

proche de Georges Rutaganda, dont la famille était propriétaire de cet ensemble de bâtiments, et qui n’était autre que le second vice-président du Comité national des Interahamwe. Cette section jeunesse du MRND, le parti politique du président rwandais Habyarimana, avait été créée en novembre 1991. Elle s’est progressivement transformée en une milice armée et entraînée au combat, et elle est devenue, dès le 7 avril 1994, le fer de lance du génocide.